

2016/03

# À l'aube d'une nouvelle crise bancaire ?

par PASCAL DE GENDT

*Analyses &  
Études*  
Économie



*Nos analyses et études, publiées dans le cadre de l'Éducation permanente, sont rédigées à partir de recherches menées par le Comité de rédaction de SIREAS sous la direction de Mauro Sbolgi, éditeur responsable. Les questions traitées sont choisies en fonction des thèmes qui intéressent notre public et développées avec professionnalisme tout en ayant le souci de rendre les textes accessibles à l'ensemble de notre public.*

Ces publications s'articulent autour de cinq thèmes

QUESTIONS SOCIALES  
DROITS DE L'HOMME  
MIGRATIONS  
POLITIQUE INTERNATIONALE  
ÉCONOMIE

*Toutes nos publications peuvent être consultées et téléchargées sur nos sites [www.lesitinerrances.com](http://www.lesitinerrances.com) et [www.sireas.be](http://www.sireas.be), elles sont aussi disponibles en version papier sur simple demande à [educationpermanente@sireas.be](mailto:educationpermanente@sireas.be)*

*Réagissez à cet article sur notre forum : [http://www.lesitinerrances.com/site/index.php?option=com\\_kunena&view=home&defaultmenu=87&Itemid=54](http://www.lesitinerrances.com/site/index.php?option=com_kunena&view=home&defaultmenu=87&Itemid=54)*



**Service International de Recherche,  
d'Éducation et d'Action Sociale asbl**  
Secteur Éducation Permanente  
Rue du Champ de Mars, 5 – 1050 Bruxelles  
Tél. : 02/274 15 50 – Fax : 02/274 15 58  
[educationpermanente@sireas.be](mailto:educationpermanente@sireas.be)  
[www.lesitinerrances.com](http://www.lesitinerrances.com) – [www.sireas.be](http://www.sireas.be)

Avec le soutien  
de la Fédération  
Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES



**L**e spectre de la crise bancaire de 2008 refait son apparition. Depuis le début de l'année, l'inquiétude est au plus haut point dans ce secteur. Cette crainte de vivre une nouvelle crise se reflète dans la cotation des banques en bourse. La valeur de leurs actions dégringole parfois de manière plus abrupte qu'en 2008. Et pratiquement tous les établissements bancaires sont concernés même les plus gros. En février, les investisseurs notaient qu'en moyenne les banques françaises avaient perdu 25% de leur valeur en bourse depuis le 1<sup>er</sup> janvier. En Italie, c'est le niveau des créances douteuses estimées à plus de 200 milliards d'euros qui donnent des sueurs froides aux banquiers (1). Et, en Allemagne, la Deutsche Bank a annoncé une perte de 6,7 milliards en 2015 auxquels il faut rajouter les cinq milliards mis de côté pour payer les amendes des six mille procès en cours. Le risque d'une faillite dans les cinq ans de la géante allemande est évalué à 20% (2).

Deux autres indices permettent de saisir l'ampleur de l'inquiétude des investisseurs. Tout d'abord, le cours de l'or ne cesse de remonter. Or, le métal précieux est traditionnellement une valeur-refuge. En d'autres mots : quand les marchés dépriment et sont à la baisse, les investisseurs se rabattent habituellement sur l'or. Ensuite, la demande de « credit default swaps » est également en forte hausse. Il s'agit d'un produit d'assurance permettant de s'assurer contre la faillite des entreprises dans lesquelles les investisseurs ont placé de l'argent (2). La situation semble donc grave, même si un certain nombre d'experts sont sortis du bois pour dédramatiser. Des discours qui ne portent plus tant ces mêmes experts n'avaient rien vu venir en 2008.

## UN ENSEMBLE DE CAUSES

Pour expliquer les raisons de cette crise bancaire, il faut prendre en compte plusieurs facteurs. Le premier est la situation économique de la Chine qui n'est actuellement pas favorable. Lorsqu'elle était en plein boum, l'économie chinoise a attiré beaucoup d'investisseurs occidentaux dont un certain nombre de banques. Mais la deuxième puissance économique mondiale connaît désormais une réduction de sa croissance. Et dans notre système économique mondialisé, cette mauvaise passe se répercute aux quatre coins du monde. En particulier en Europe puisque la Chine est le deuxième partenaire économique de l'Union européenne. En 2014, le géant asiatique représentait 13,8% du total des exportations et importations des biens de l'Union européenne (3). Certains analystes estiment que si le taux de croissance de la Chine chute encore de 2% sur les deux prochaines années, le produit intérieur brut (PIB) de l'Union européenne perdrait 0,6% de croissance (4). Fait aggravant : la crise chinoise touche de plein fouet les pays émergents asiatiques pour qui la Chine est un partenaire privilégié. Or, ces pays asiatiques sont également des partenaires commerciaux de l'Union européenne. Un fort ralentissement de leur économie entraînerait donc une baisse des échanges économiques avec les pays européens. On peut voir, grâce à cette première cause de la mauvaise santé bancaire, à quel point les économies du monde entier sont désormais imbriquées.

La seconde cause que nous allons évoquer ne fait d'ailleurs que renforcer ce constat. La baisse de la croissance chinoise a entraîné une baisse de la demande pétrolière de ce pays. Conjugué à une situation de surproduction de pétrole, au retour de l'Iran sur les marchés pétroliers et aux velléités politiques de désinvestissement dans les combustibles fossiles, cela a amené à une baisse du cours du pétrole. Cette situation a de grandes répercussions sur le monde bancaire. Les entreprises pétrolières recourent massivement à l'endettement, à coup de prêts bancaires, pour développer des activités à haut coût tels que les forages. Si des doutes sur leurs capacités à rembourser leurs dettes apparaissent, leurs investisseurs vont voir ailleurs. Suivant la même logique, si une banque risque le non-remboursement de ses prêts à l'industrie pétrolière, les personnes et institutions qui ont investi dans cette banque tenteront de récupérer leur argent pour le placer ailleurs. Or, le secteur bancaire est fort lié à l'industrie pétrolière. Par exemple, 5 à 7% des prêts accordés par de grosses banques françaises comme le Crédit Agricole ou Natixis sont liés à ce secteur (4).

Par ailleurs, un pétrole qui reste à bas prix empêche aussi le développement d'une industrie comme celle du gaz de schiste. En effet, ce secteur énergétique est moins rentable que celui du simple pétrole. Il faut donc que le baril d'or noir soit à un prix plus élevé qu'actuellement pour que le gaz de schiste

fasse figure d'alternative énergétique viable. Ce n'est pas le cas et, aux États-Unis, les faillites sont nombreuses dans ce secteur. Or, lorsqu'il y a encore trois ans, le gaz de schiste faisait figure de nouvelle poule aux œufs d'or, de nombreuses entreprises se sont créées et tous les groupes énergétiques d'importance ont investi dans cette activité. Les banques ont évidemment suivi le mouvement en accordant des prêts ou en investissant elles-mêmes.

Enfin, une dernière cause importante permettant d'expliquer la situation des établissements bancaires provient des taux d'intérêt qui restent extrêmement bas, voire négatifs dans certains pays. Quand elles accordent des prêts (avec intérêts), les banques ne gagnent plus autant d'argent qu'auparavant. Leur rentabilité est donc en danger. Dans ce domaine, un cercle vicieux est à l'œuvre : devant les difficultés des banques, les investisseurs se tournent vers des placements moins risqués. Nous avons évoqué plus haut, l'or comme valeur-refuge traditionnelle. Ce n'est pas la seule. Les titres obligataires remplissent la même fonction. En Belgique, ce système est connu sous le nom de « bons d'États ». La vente d'obligations permet à un État d'obtenir de l'argent. Mais, à la différence des actions émises par les entreprises privées, l'investisseur qui achète des obligations d'État est assuré de toucher un intérêt annuel. De plus, les titres obligataires ont une durée limitée à l'issue de laquelle l'argent investi est remboursé. Comme pour tout investissement, il y a des risques mais ceux-ci sont limités puisque la solvabilité des États (soit leur capacité à rembourser) est évaluée par les agences de notation. Le problème pour les banques étant que plus les obligations connaissent du succès, plus les taux d'intérêt baissent (4).

Cette faiblesse des taux d'intérêts ne met pas que les banques en difficultés. C'est tout le secteur financier qui est touché, notamment celui des assurances. Or, celui-ci est connecté avec l'ensemble du système financier. S'il doit tomber malade, les risques de contagion sont donc bien réels (5). Or, si une nouvelle crise, semblable à celle de 2008, devait se déclarer, il est fort à parier que ses conséquences seraient encore plus dramatiques. En effet, pour éponger les dettes bancaires et sauver certaines d'entre elles, les pouvoirs publics ont mis leurs finances dans le rouge. Ils en payent encore le prix aujourd'hui et n'ont sans doute plus la même capacité de réaction. La cure d'austérité qui a suivi a, en plus, affaibli les systèmes de sécurité sociale. Or, c'est leur existence qui a permis de limiter les dégâts lors de la crise économique profonde qui a suivi la crise bancaire et financière.

## NON, RIEN N’A CHANGÉ

Nous sommes donc bien obligés de constater que, malgré les grands discours de l’époque, rien n’a changé : le système financier met encore et toujours en danger le bien-être de la population. Nous l’avons expliqué : les difficultés actuelles du secteur bancaire proviennent notamment de la stagnation économique mondiale. Mais celle-ci ne vient pas de nulle part. Elle est une des conséquences de la crise de 2008. Notamment parce que les politiques d’austérité dictées par l’Union européenne, et encouragées par les marchés financiers, grèvent non seulement le pouvoir d’achat des consommateurs mais aussi leur capacité de remboursement. Les « prêts non-performants », un terme qui désigne les emprunts non-remboursés, ont drastiquement augmenté ces dernières années. Dans l’ensemble de l’Union européenne, il s’agirait d’une somme équivalant à 9 % du produit intérieur brut européen (2). Ce problème touche particulièrement les pays d’Europe du Sud.

Les banques n’ont pas, par ailleurs, tout-à-fait effacé l’ardoise de la crise née il y a huit ans. Retournons quelques années en arrière : tout avait commencé avec la chute du géant bancaire américain Lehman Brothers, plombé par les « subprimes ». Un terme qui désignait des prêts hypothécaires consentis à des ménages qui n’avaient pas les capacités de les rembourser. Ces prêts étaient ensuite « transformés », via la technique de la titrisation, en produits financiers, aux mécanismes compliqués, voire nébuleux, écoulés sur les marchés. De cette manière, les banques vendant ces produits dérivés pouvaient faire des profits à court terme mais contaminaient aussi l’ensemble du système financier avec des actifs ne valant plus rien une fois la crise déclarée. Durant le sauvetage des banques, une partie de ces produits toxiques ont été rachetés par les États et mis hors d’état de nuire. Mais les banques européennes en détiendraient encore pour une valeur totale dépassant les 1.000 milliards d’euros (2). En favorisant le profit à court terme, les établissements bancaires et financiers se sont mis dans les problèmes pour longtemps.

Mais le pire, c’est qu’ils semblent n’en avoir tiré aucune leçon. La titrisation, qui n’est qu’une manière de reporter les risques de non-remboursement sur les acheteurs de produits financiers, est toujours en vogue et les produits financiers douteux circulent toujours massivement. En 2014, le montant de ces produits en circulation atteignait 710.000 milliards de dollars, un montant équivalent à plus de dix fois le PIB mondial (6). Et à l’origine de leur circulation,

on retrouve les plus grosses banques mondiales, les banques dites « systémiques » parce que leur taille font que leur état de santé influence tout le système financier mondial. Des établissements qui, une fois de plus, privilégient les profits à court terme au risque de déclencher une nouvelle crise.

## RÉGLEMENTATION ET UNION BANCAIRE

Dans la foulée de la crise précédente, les dirigeants politiques avaient pourtant tous dégainés des discours pleins de fermeté : plus jamais on ne laisserait les banques jouer ainsi avec l'argent et des réglementations seraient prises pour s'en assurer. Cela fut le cas mais, sous la pression des lobbies financiers, ces règles semblent bien anodines par rapport à l'ampleur du problème. Surtout en Europe. On attend toujours la scission entre banques d'affaires et banques d'épargne qui permettrait que l'argent placé en banque par les citoyens ne serve plus à des activités spéculatives dangereuses. Seul le Royaume-Uni a instauré cette frontière. De la même manière, la taxe Tobin, qui s'appliquerait aux transactions financières, reste dans les limbes. Les arguments des banques sont qu'une réglementation trop stricte tuerait les investissements et la croissance et que le remède serait donc pire que le mal.

Malgré cela, la Commission européenne a tout de même développé un projet d'Union bancaire. Il repose sur trois piliers. Le premier est la prévention des crises bancaires. Depuis novembre 2014, un mécanisme unique de supervision (MSU) supervise les 130 établissements bancaires les plus importants, qui représentent 85% du marché. Les plus de 6.000 banques de moindre importance restent, pour leur part, supervisées par leurs autorités nationales (7). Le deuxième pilier est celui de la résolution des crises bancaires. Lorsqu'une banque en danger est détectée, un comité de résolution se réunit pour réfléchir aux restructurations possibles (mise en faillite ou recapitalisation). Il propose alors la solution choisie à la Commission. S'il faut renflouer une banque, ce ne sont plus les États qui interviendront en premier lieu mais les actionnaires et déposants de plus de 100.000 euros de la banque concernée. C'est un mécanisme appelé « bail in ».

Si cet apport est insuffisant, il est prévu de créer un fonds de résolution alimenté par une cotisation des banques à hauteur de 0,1% de leurs dépôts. Il devrait donc à terme, c'est-à-dire en 2026, être doté de 55 milliards d'euros (7). On notera la faiblesse de la somme totale par rapport aux montants engagés lors de la crise de 2008. Pour sauver BNP Paribas, Dexia et d'autres organismes, rien que la Belgique avait déboursé plus de quinze milliards d'euros (8). Et, surtout, ce nouveau mécanisme de sauvetage ne pourra entrer en vigueur que si un nouveau traité est voté puisque, selon

l'Allemagne, actuellement toute mise en commun des fonds est impossible. Et si le fonds de résolution ne suffit pas non plus à sauver les banques en danger, l'Union européenne puisera sur son propre budget. Mais pas avant 2025 non plus (9). D'ici là, il faut croiser les doigts puisque ce sont les trésors public des États, et donc l'argent du contribuable, qui serviront encore de dernière bouée de sauvetage. Enfin, troisième pilier de cette future Union bancaire : le renforcement des mécanismes nationaux de garantie de dépôt des épargnants. Ceux-ci voient leur protection confirmée jusqu'à 100.000 euros.

Pour leur part, les États-Unis ont voté le « Dodd-Frank Act » (10) qui se montre un peu plus ambitieux dans sa volonté d'encadrer le secteur financier. Dans notre étude sur le Traité Transatlantique de libre-échange (11) (TTIP ou Tafta), nous signalions d'ailleurs que les banques européennes pesaient sur les négociations parce qu'elles ne voulaient pas se voir imposer les mêmes règles que les banques américaines, notamment la limitation des activités spéculatives.

À l'échelon international, le Comité de Bâle, qui réunit des représentants des banques centrales et organes de supervision bancaire de 27 pays développés et émergents, a conclu les accords dit de « Bâle III ». Ceux-ci ont été transposés dans le droit européen. Ils prévoient notamment un renforcement du niveau des fonds propres des banques<sup>1</sup> ainsi qu'une meilleure gestion des risques de liquidité (12).

## LA FINANCE DE L'OMBRE

Ces quelques exemples montrent que des petits pas ont été accomplis. Et c'est bien la moindre des choses lorsque l'on examine les conséquences dramatiques qu'ont eu les différentes crises financières de ces dernières années. Sont-ils suffisants ? Clairement, non. Les instances de régulation déclarent elles-mêmes leur impuissance face à un phénomène comme le « shadow banking ». Un terme qui regroupe les activités d'un tas d'entités qui ne sont pas soumises à la réglementation bancaire : banques d'affaires, hedge funds, fonds de titrisation, fonds monétaires, fonds de pension, fonds négociés en Bourse, sociétés de garantie de crédits, trusts de gestion d'actifs,... Un univers volontairement opaque qui représenterait un quart des actifs financiers mondiaux, la moitié du poids du système bancaire traditionnel et l'équivalent du PIB mondial (13). Une estimation minimaliste puisqu'elle ne prend pas en compte les activités financières réalisées à partir de paradis fiscaux.

---

1 En très résumé, les fonds propres d'une banque sont l'argent dont elle peut disposer immédiatement. Notamment son capital social (actions, certificats d'investissement,...), ses réserves consolidées et son résultat d'exercice annuel (moins les éventuels dividendes distribués aux actionnaires).



C'est sur ce marché que circulent les produits financiers les plus compliqués mais aussi les plus nocifs (la spéculation sur les matières premières qui mènent à la famine des parties du globe, par exemple) et les plus dangereux . Or, la porosité entre cette finance de l'ombre et le système financier traditionnel est grande. Notamment parce que nombre de banques ont créé leurs propres établissements financiers leur servant à transformer et revendre leurs actifs les plus risqués. Et qui a pour effet de les faire sortir de leur bilan et donc du radar des instances de surveillance et régulation. La banque Lehman Brothers n'avait pas agi autrement avec les « subprimes ».

Non, décidément, le changement ne viendra pas de l'univers bancaire et financier. Et il ne faut visiblement pas compter sur le monde politique pour initier un changement de système. Ce n'est pas étonnant : les sphères politiques et financières sont interconnectées et il n'est pas rare de voir des dirigeants passer d'une sphère à l'autre. Faut-il donc se résoudre à ce que rien ne change ? Certainement pas. Il faut juste garder à l'esprit que s'il doit y avoir changement, il sera lent. Concrètement, en tant que consommateurs, nous pouvons faire le choix de confier notre argent à une banque dont le comportement nous paraît plus « éthique ». Il existe actuellement des établissements qui utilisent l'épargne, non pas pour spéculer sur des marchés financiers opaques mais pour la réinjecter dans l'économie réelle en soutenant des projets concrets. De même en tant qu'électeur, nous pouvons faire l'effort de nous intéresser aux programmes des partis et encourager ceux qui proposent des mesures telles que la séparation des activités de banques de détail et de banques privées ou encore la (re)création d'une banque publique dont le métier consisterait uniquement à gérer les dépôts de ses clients. Le citoyen qui veut s'impliquer dans une réforme de la manière dont fonctionne notre système économique et financier trouvera ainsi un éventail d'actions possibles limitées mais pas inexistantes. À lui de s'en servir.

## BIBLIOGRAPHIE

(1) La Dépêche, « La crainte d'une nouvelle crise bancaire » (en ligne) c 2016 (Consulté le 10/02/2016) Disponible sur : <http://www.ladepeche.fr/article/2016/02/10/2274230-la-crainte-d-une-nouvelle-crise-bancaire.html>

(2) Le Vif, « L'union européenne et sa non-réforme bancaire : il flotte à nouveau un parfum de crise dans l'air » (en ligne) c 2016 (Consulté le 25/02/2016) Disponible sur : <http://www.levif.be/actualite/international/l-union-europeenne-et-sa-non-reforme-bancaire-il-flotte-a-nouveau-un-parfum-de-crise-dans-l-air/article-opinion-471493.html>

(3) Fondation Robert Schuman, « L'impact de la situation économique chinoise sur les relations Europe-Chine » (en ligne) c 2015 (Consulté le 11/02/2016) Disponible sur : <http://www.robert-schuman.eu/fr/questions-d-europe/0376-l-impact-de-la-situation-economique-chinoise-sur-les-relations-europe-chine>

(4) France TV Info, « Trois questions bêtes sur le risque de voir une nouvelle crise financière en 2016 » (en ligne) c 2016 (Consulté le 11/02/2016) Disponible sur : [http://www.francetvinfo.fr/economie/crise/trois-questions-betes-sur-le-risque-de-voir-une-nouvelle-crise-financiere-en-2016\\_1308075.html](http://www.francetvinfo.fr/economie/crise/trois-questions-betes-sur-le-risque-de-voir-une-nouvelle-crise-financiere-en-2016_1308075.html)

(5) Le Monde, « Le FMI souligne les risques liés aux taux d'intérêt très bas » (en ligne) c 2015 (Consulté le 12/02/2016) Disponible sur : [http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/04/15/le-fmi-souligne-les-risques-lies-aux-taux-d-interet-tres-bas\\_4616444\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/04/15/le-fmi-souligne-les-risques-lies-aux-taux-d-interet-tres-bas_4616444_3234.html)

(6) L'Humanité, « La crise comme un mauvais remake » (en ligne) c 2016 (Consulté le 19/02/2016) Disponible sur : <http://www.humanite.fr/la-crise-comme-un-mauvais-remake-599763>

(7) CNCD – 11.11.11., « Union bancaire : un premier pas insuffisant » (en ligne) c 2014 (Consulté le 16/02/2016) Disponible sur : <http://www.cncd.be/Union-bancaire-un-premier-pas>

(8) Trends Tendances, « 15,7 milliards, la facture du sauvetage des banques belges » (en ligne) c 2011 (Consulté le 16/02/2016) Disponible sur : <http://trends.levif.be/economie/banque-et-finance/15-7-milliards-la-facture-du-sauvetage-des-banques-belges/article-normal-190745.html>

(9) Rue 89, « Comprendre l'Union bancaire européenne, un sale moment à passer » (en ligne) c 2013 (Consulté le 19/02/2016) Disponible sur : <http://rue89.nouvelobs.com/2013/12/18/comprendre-lunion-bancaire-europeenne-sale-moment-a-passer-248436>

(10) Le Monde, « Le Dodd Frank Act entrera en vigueur le 21 juillet aux États-Unis » (en ligne) c 2012 (Consulté le 19/02/2016) Disponible sur : [http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/07/16/le-dodd-frank-act-entrera-en-vigueur-le-21-juillet-aux-etats-unis-est-ce-1734051\\_3234.html](http://www.lemonde.fr/economie/article/2012/07/16/le-dodd-frank-act-entrera-en-vigueur-le-21-juillet-aux-etats-unis-est-ce-1734051_3234.html)

(11) Siréas asbl, « Le TTIP, bien plus qu'un traité commercial » (en ligne) c 2015. Disponible sur : <http://www.lesitinerrances.com/site/images/stories/analyse2015/2015-20int.pdf>

(12) Banque des Règlements Internationaux, « Bâle III: ratio de levier et exigences de publicité » (en ligne) c 2014 (Consulté le 18/02/2016) Disponible sur : [http://www.bis.org/publ/bcbs270\\_fr.pdf](http://www.bis.org/publ/bcbs270_fr.pdf)

(13) Le Figaro, « Shadow banking : tout comprendre sur la finance de l'ombre » (en ligne) c 2015 (Consulté le 17/02/2016) Disponible sur : <http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2015/08/25/20002-20150825ARTFIG00105-shadow-banking-tout-comprendre-sur-la-finance-de-l-ombre.php>

